

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 Février à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Mirepoix-sur-Tarn, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

### Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs BOURGEOIS J-L., CUJIVES D. et VIDAL J-F.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., et SAINT PAUL A.
CC Val'Aïgo :	M. OGET E. et RAYSSEGUIER J-L.
CC du Frontonnais :	Mrs BERGON F., FARDOU M., LEGRAND A., VASSAL J-P.
CC du Canton de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO Cl.

### Délégués titulaires représentés :

CC de Save et Garonne :	M. LACOME J-L. par M. FLORES J-L. et M. NEBOUT D. par M. OUSTRI Ch.
CC du Frontonnais :	M. AJSSÉL E. par Mme MOURIER, Mme GIBERT J. par M. OGET E. et M. PETIT Ph. par M. LEGRAND A.

### Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs CAMPOS F., LAGORCE P. et TAGNERES B.
CC du Frontonnais :	Mrs DESTAMPES C. et VIDAL L.
CC Val'Aïgo :	Mrs BOUDET J-C., ROUX D. et TERRANCE I.

### Nombre de délégués :

**En exercice : 30**  
**Titulaires présents ou représentés : 19**

**VOTANT : 19**

**POUR : 19**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### Délibération n ° 2014/3 :

#### Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion

Monsieur le Président explique au Comité Syndical avoir recours au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion. Il indique que, par courrier du 21 octobre 2013, le centre de Gestion nous informe d'une revalorisation du forfait en vigueur, celui-ci n'ayant pas été augmenté depuis janvier 2003. Cette revalorisation porte de 49 € à 60 € par an le forfait applicable par agent, pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion.

**Considérant** que la convention est devenue caduque au 31 décembre 2013 et qu'il convient de la renouveler,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

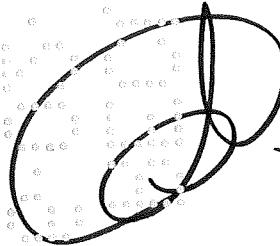
**Article 1<sup>er</sup> :** **DE RECONDUIRE** l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour un montant de 60 € par an et par agent.

**Article 2 :** **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à ce service.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signés au registre les membres présents.**

**Pour copie conforme,**

Date de la convocation :	14/02/2014
Date d'affichage :	14/02/2014
Certifié exécutoire le :	26/02/2014
Affichée le :	26/02/2014



Éric OGET  
Président

